



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	13 ^{ème}
Nom de site	CI 311360	Numéro	T10695
Adresse du site	24-26, rue de Tolbiac	Hauteur	R + 10 (29,95 m)
Bailleur de l'immeuble	Social LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 1400 MHz sur site existant 2G/3G/4G dans le cadre d'une expérimentation		
Complément d'info	Un autre opérateur présent sur le site OF (4°, 121° et 247°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	08/12/2016
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	11/12/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+1 mois)	11/01/2019
Historique et contexte	V2 favorable le 29/04/14 ; V2 favorable le 08/12/16

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Décision ARCEP n° 2018-1091 du 13/09/2018 d'une durée de quinze mois Expérimentation technique sans fin commerciale.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 1400 MHz sur un site existant en 2G/3G/4G (700MHz, 800MHz, 900MHz, 1400 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz). Le site est orienté vers les azimuts 0, 120 et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres à plus de 5m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	6°
Estimation	0° < 2V/m ; 120° < 4V/m ; 240° < 5V/m Estimation effectuée sans le 1400 MHz	Vis-à-vis (25m)	R+8 ; R+7 ; R+5
Divers	Établissements particuliers < 1 V/m à 1,50 m de hauteur		

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à conserver les trois antennes existantes.
Zone technique	Un ajout de trois modules techniques de couleur gris clair accompagnera cette évolution, et donc resteront invisibles depuis la rue
Hauteur antennes/sol	33,10 m azimuts 0° et 240° ; 32,75 m azimut 120°

Date :

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Crèche Madame Charlotte Tournilhac	80 rue dessous des berges 75013 Paris	Oui	80m	<1V/m
Université panthéon Sorbonne	17 rue Tolbiac 75013 Paris	Oui	50m	<1V/m
Ecole Maternelle Publique	15 Rue Domremy	Non	90m	<1V/m
Lycée technologies	93 rue dessous des Berges 75013 Paris	Non	114m	<1V/m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

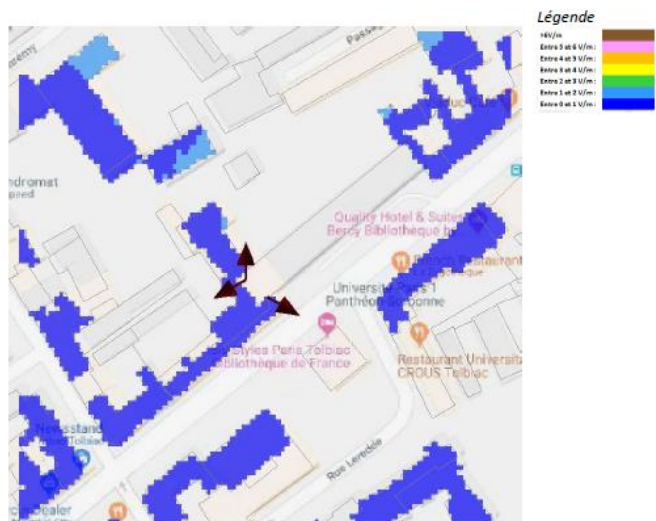
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



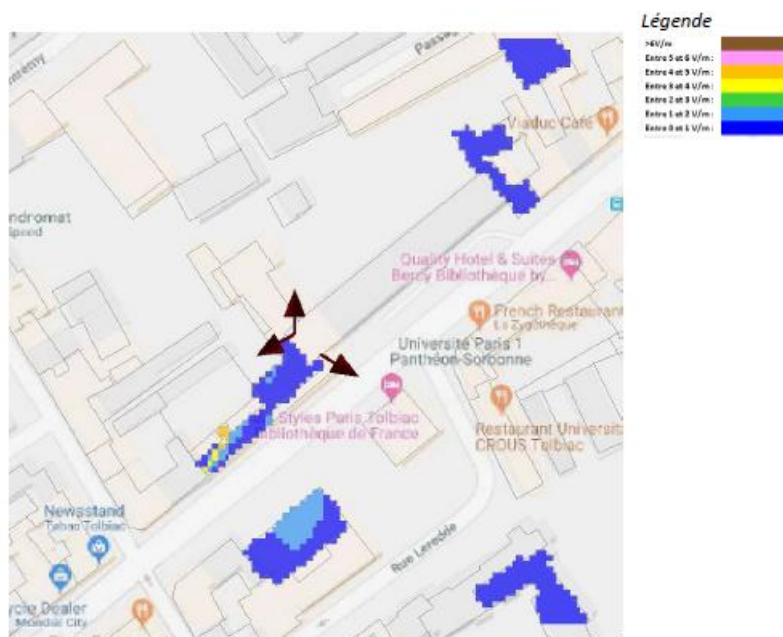
Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 1-2 V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 10,5 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 1-2 V/m	entre 3-4 V/m	entre 4-5 V/m
Hauteur	19,5 m	10,5 m	25,5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat de l'existant :



Etat de projeté:



Etat de Projeté :



Aucune modification de l'état visuel

Aucune modification de l'état visuel

Vue des Azimuts

